

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME



RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Mercredi 16 avril 2025 à 18h, en visio-conférence

COMPTE-RENDU

Avertissement

Dans l'ensemble du compte-rendu, le genre masculin est utilisé comme générique. Les termes employés pour désigner des personnes ont dès lors à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

PARTICIPATION

10 membres du Comité Directeur sont **présents** :

Hervé Aribaud, Richard Benet, Olivier Duchez, Michel Fontayne, Richard Franco, Antoine Garcia, Philippe Géraud, Guillaume Lerosier, José-Marie Lopez-Cuesta, Raymond Serres.

5 membres du Comité Directeur sont **absents** :

Christian Arnold, Danièle Fabre, Frédérique Gauthier, Anne-Marie Ruffié, Francis Valadier.

1 - COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président, Michel Fontayne, ouvre la séance en remerciant les membres présents.

À ce jour, le président n'a pas d'information particulière de la nouvelle équipe en place au Comité Fédéral, notamment de la commission Relations et Accompagnement des structures.

Le CODEP 66 a un nouveau président ; le CD comporte 6 personnes.

Les candidatures de Guillaume Lerosier et José Lopez-Cuesta respectivement à la commission nationale sport-santé et à la commission VTT-Gravel n'ont pas été retenues. Ils restent toutefois en contact rapproché avec celles-ci.

2 - LE PROJET DE CYCLO-MONTAGNARDE OCCITANE

On rappelle que le Comité Directeur a retenu le projet (issu de la Commission de Préparation de l'Avenir) d'**une cyclo-montagnarde occitane** se déroulant chaque année dans 1 des 5 départements pyrénéens de la région Occitanie, "propriété" du COREG Occitanie.

Dans ce cadre, Philippe Géraud (commission tourisme) présente l'avancement du **dossier constitué pour 2026**. Ce travail a été fait avec les clubs du Commingeois (Huos, St Gaudens, Soueich, Valentine), en liaison avec le responsable fédéral des cyclo-montagnardes.

Dans le respect du cahier des charges fédéral, Philippe donne quelques éléments du projet :

Dénomination ("marque") : **La Grand Tétrás des Pyrénées**,

Dénomination (complément) : Cyclo-montagnarde du massif pyrénéen **haut-garonnais** (pour 2026)

Date envisagée : 4 et 5 juillet 2026 (à confirmer),

Départ/arrivée : St Bertrand de Comminges,

Ville étape (touristes) : Bagnères de Luchon,

3 parcours : base (220km/4200m), découverte (125km/2000m), initiation (85km/1000m),

2 options pour le parcours de base : 1 jour (randonneur), 2 jours (touriste),

3 grands cols : Menté, Peyresourde, Azet,

75 à 80 bénévoles ; budget de l'ordre de 20000€.

Des contacts ont été pris avec les pouvoirs publics locaux et des structures privées pour l'accueil, l'hébergement et la restauration des participants. Ils vont être poursuivis.

Michel Fontayne précise que :

- le Coreg d'Occitanie ne doit pas remettre en question ce qui existe depuis plusieurs décennies (la cyclo-montagnarde de Limoux et Bayonne-Luchon), sauf accord des clubs organisateurs ;
- la cyclo-montagnarde créée ne doit pas se faire aux dépens d'une manifestation club existante, sauf accord du club organisateur (club de Valentine, absent à la première réunion de contact des clubs pyrénéens de la Haute-Garonne) ; *le responsable fédéral des cyclo-montagnardes, a été contacté pour demander de modifier la date pour ne pas interférer avec la manifestation du club de Valentine.*

Le Comité Directeur remercie Philippe et la commission tourisme pour le travail effectué. Une plus large association du CODEP et des clubs du 31 sera recherchée.

3 - LE CHALLENGE D'OCCITANIE

On rappelle que le but de ce challenge est d'inciter les licenciés FFCT à participer à des manifestations organisées dans les 13 départements et à visiter les sites remarquables (BPF) de la région Occitanie.

Michel Fontayne (commission tourisme) a mis à jour le document support. *Il sera diffusé une dernière fois pour avis aux membres du CD, puis mis à la disposition des CODEP et des clubs. La commission structures-communication en assurera la promotion.*

4 - LES MANIFESTATIONS MÉMORIELLES

Michel Fontayne (commission tourisme) et Richard Franco (commission structures-communication) ont mis à jour les conventions relatives aux concentrations mémorielles soutenues financièrement par le COREG.

Les principales modifications sont les suivantes :

- mise en place d'une convention relative à la concentration **Vélocio** (34) ; celle-ci s'ajoute aux 4 précédentes : **Albert Bures**, **Pic de Nore**, **Mas de la Barque** et **Appel des Pyrénées** ;
- relèvement du montant maximal pris en charge par le COREG de 400 à 500€ ;
- repas laissé à l'initiative et à la charge de l'organisateur (et des participants) ;
- harmonisation des dispositions contenues dans les conventions.

Ces documents seront diffusés une dernière fois pour avis aux membres du CD, puis mis à la disposition des CODEP et des clubs. La commission structures-communication en assurera la promotion.

5 - LES DEMANDES DE SUBVENTION ANS

Le Comité Fédéral a fait le choix d'étendre le projet fédéral 2021/2024 "Le vélo, un nouvel enjeu de société" à l'année 2025 (cf la note de cadrage). Le Comité Directeur (du COREG Occitanie) a défini ses orientations pour l'année 2025 (feuilles de route). *Il se donne du temps pour rédiger son projet régional 2025/2028 (bureau).*

Les demandes (COREG, CODEP, clubs) doivent être **déposées au plus tard le 25 avril 2025**.

Le Comité Directeur dépose une demande de subvention ANS 2025 en 3 volets : la formation, les féminines, les jeunes.

Le Comité Directeur définit la composition de la commission régionale d'examen des demandes de subvention ANS 2025 des CODEP et des clubs, selon les directives de la note de cadrage :

Michel Fontayne, président du COREG Occitanie,
Antoine Garcia, trésorier,
Hervé Aribaud, représentant des CODEP,
Frédérique Gauthier, représentante des clubs,
Raymond Serres, représentant des clubs.

L'**avis de cette commission** doit être retourné au national **au plus tard le 15 mai 2025**.

6 - LE TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Commission jeunes

Le COREG Occitanie n'organise pas de Critérium Régional d'Éducation Routière (CRER) cette année.

Le CODEP 82 a organisé un Critérium Départemental d'Éducation Routière (CDER) le 30 mars 2025. Le CODEP 11 a annulé le CDER prévu le 16 avril 2025. Le CODEP 30 a prévu d'organiser un CDER en avril 2025.

Les participants au Critérium National d'Éducation Routière (CNER) seront désignés "à dire d'expert" (responsables jeunes).

Olivier Duchez fera connaître la grille d'évaluation "des jeunes", attributive de points (et d'euros) pour les CODEP et les clubs comportant des jeunes ou organisant des manifestations à leur intention.

Commission structures-communication

Lors de la réunion du 8 mars 2025, il a été acté "de créer un réseau de "passionnés" (des réseaux sociaux) avec les CODEP" dans le but d'améliorer la diffusion des informations annonçant et/ou relatant nos activités dans toutes leurs dimensions, randonnées, brevets, féminines, formation, jeunes, tourisme, sécurité, sport et santé, variété de nos pratiques - route, voyage, gravel, VTT - au niveau des clubs, des départements, de la région.

Richard Franco a pris contact avec les présidents de CODEP pour identifier dans chaque département 1 ou 2 correspondants. Le **fichier en pièce jointe** dresse la **liste de ces correspondants**.

Chacune et chacun de nous peut contribuer à renforcer notre communication en signalant, à l'un des 2 Richard, le plus possible en amont, les événements et les activités à promouvoir.

Commission formation

José Lopez a pris contact avec les présidents de CODEP pour évaluer leurs attentes. Une formation "dirigeants" a eu lieu dans le 34 ; une autre est prévue dans le 31 (Balma) le 17 mai 2025. Une formation "moniteur" est envisagée fin septembre/début octobre 2025.

Une réunion des délégués départementaux formation a eu lieu le 25 mars 2025. La prochaine est prévue le 5 juin 2025 (à confirmer).

Commission sport-santé

Guillaume Lerosier poursuit la formation "sport-santé". Son club d'appartenance (Cyclo-Randonneur Albigeois - CRA) crée une section "sport-santé". Guillaume fera partager cette expérience de terrain aux CODEP ou aux clubs qui le souhaitent.

Les présidents de CODEP veilleront à répondre au questionnaire qui leur a été adressé.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Organisation pour libérer le local loué au CROS à Balma

Michel Fontayne et Antoine Garcia se retrouveront le samedi 26 avril à Balma ; Philippe Deveaux et Éric Vergnes seront conviés.

Passage du tour de France cyclotouriste

Les 2 dernières étapes traverseront les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Tarn (vendredi 4 juillet : Saint-Girons à Saint-Gaudens ; samedi 5 juillet : Saint-Gaudens à Albi).

Les 2 pauses-déjeuners se feront en Haute-Garonne, aussi André Bignard, l'organisateur du tour, a demandé au président du CODEP 31 s'il pouvait assurer cette prestation.

Michel a lancé un appel aux clubs du CODEP 31. À ce jour, seul le club de Huos, de Philippe Géraud, a répondu. Il assurera la pause-déjeuner de vendredi à Moustajon, petit village situé au nord de Luchon avec des plateaux-repas. Michel sera au bord du lac de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, village situé au sud-est de Toulouse, pour la pause-déjeuner du samedi avec des plateaux-repas.

D'autres CODEP de la région ont probablement été sollicités.

Remboursement des frais de déplacement (frais kilométriques)

À la demande du Comité Directeur, Raymond Serres a rédigé un A4 pour, à la fois, préciser l'enjeu que représentent les frais kilométriques pour le COREG et donner des éléments de comparaison entre les 2 formules de prise en charge (remboursement par le COREG - pratique actuelle - ou réduction d'impôt - procédure dite "d'abandon de frais").

Après discussion, **le Comité Directeur recommande de faire usage de la procédure "d'abandon de frais", dans la mesure du possible.**

Grandes manifestations régionales

La concentration du **Mas de la Barque** se déroulera finalement le **dimanche 31 août 2025**.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la réunion à 19h30.

Fait à Castres, le 23 avril 2025,

Le secrétaire,



Raymond Serres

Diffusion : membres du COREG (15) + présidents de CODEP (13)